

Règlement Interclub Ligue Senior

AOÛT 2019



TABLE DES MATIÈRES

| | | |
|----|---|----------|
| 1. | ORGANISATEUR | 3 |
| 2. | BASES | 3 |
| 3. | LIGUE SENIORS : ÉQUIPES ET DISCIPLINES | 3 |
| 4. | UTILISATION DE TOURNAMENT SOFTWARE (TS) POUR LA LIGUE SENIOR | 3 |
| 5. | COÛTS / COTISATIONS | 4 |
| 6. | FIXATION DES AMENDES | 4 |
| 7. | CAS NON-PRÉVUS ET LITIGES ÉVENTUELS | 4 |
| 8. | POLITIQUE DE CONFIDENTIALITÉ | 4 |
| 9. | ENTRÉE EN VIGUEUR | 4 |

1. ORGANISATEUR

Swiss Badminton et les associations régionales représentés par les départements interclub, conduisent chaque saison le Championnat Interclub Seniors (nommé IC ci-après) qui est ouvert pour tous les membres affiliés à Swiss Badminton.

Le championnat interclub senior est sous la responsabilité des associations régionales.

2. BASES

2.1 Le championnat interclub senior ne compte pas pour le ranking. Il n'y est pas attribué de points pour le classement.

2.2 Le terme « joueur » est ici utilisé comme terme générique et s'applique pour les messieurs et les dames.

3. LIGUE SENIOR : ÉQUIPES ET DISCIPLINES

3.1 Une équipe se compose au minimum de deux dames (plus de 40 ans) et deux messieurs (plus de 45 ans). Dans le cas de quatre membres d'équipe, chacun joue un double et un double mixte. C'est l'année civile qui détermine l'âge.

3.2 La ligue Senior est une ligue autorisant les licenciés et non-licenciés à jouer.

3.3 Le club s'annonce et annonce ses joueurs avec l'action 15 mai.

4. UTILISATION DE TOURNAMENT SOFTWARE (TS) POUR LA LIGUE SENIOR

4.1 Ce règlement est valable au niveau national pour toutes les régions qui utilisent TS pour la préparation et le déroulement de la ligue seniors.

4.2 Les éléments suivants sont applicables :
Il y a 4 matchs par rencontre : 1 double messieurs, 1 double dame, 2 doubles mixtes

4.3 Chaque match gagné amène 1 point
Les scores des rencontres donnent l'attribution suivante de points :

- a) Rencontre gagnée par équipe A :
4-0 donne 4 points pour équipe A
3-1 donne 3 points pour équipe A et 1 point pour équipe B
- b) Rencontre match nul : 2-2 donne 2 points à chaque équipe
- c) Rencontre perdue par équipe A :
0-4 donne 0 point à équipe A et 4 points à équipe B
1-3 donne 1 point à équipe A et 3 points à équipe B

Cette démarche est appliquée au niveau suisse en cas d'utilisation de Tournament Software.

4.4 Dans le cas où TS n'est pas utilisée pour la gestion de la ligue senior, les régions peuvent édicter des règles spécifiques pour la gestion de leur ligue senior.

5. COÛTS / COTISATIONS

- 5.1** Les clubs qui n'annoncent qu'une équipe de seniors versent une cotisation de club de CHF 30.00, ainsi qu'un montant de CHF 20.00 par équipe senior IC à Swiss Badminton
- 5.2** Les Clubs, qui annoncent des équipes de 4ème ligue et au-dessus, versent les montants habituels correspondants de la ligue concernée. Le montant par équipe supplémentaire de seniors est de CHF 20.00.
- 5.3** Les associations régionales peuvent prélever une cotisation pour les équipes de ligue seniors.

6. BUSSEN

- 6.1** Les amendes sont uniquement possibles dans les cas suivants :
- Retrait d'une équipe durant la saison en cours.
 - Lors de l'engagement de joueurs non-autorisés.

6.2 FIXATION DES AMENDES

Les amendes sont prononcées selon l'ordonnance sur les amendes de Swiss Badminton.

7. CAS NON-PRÉVUS ET LITIGES ÉVENTUELS

Dans le cas de situations non-prévues ou qui ne sont pas réglées par les régions, Swiss Badminton traite et décide définitivement.

8. POLITIQUE DE CONFIDENTIALITÉ

La politique de confidentialité de Swiss Badminton est applicable. Elle est disponible sur le site internet de Swiss Badminton.

9. ENTRÉE EN VIGUEUR

Ce règlement entre en vigueur le 1er août 2019 et remplace toute version précédente.

Swiss Badminton
Le Comité Central